

Le sens des conclusions du Rapporteur Public avant l'audience publique

Par **SC C**, le **11/06/2019** à **06:08**

Bonjour

J'ai introduit un dossier en appel au tribunal de Bordeaux. Le rapporteur public a refusé de me donner le sens de ses conclusions avant l'audience afin que je puisse me défendre. La Cour de Cassation a rejeté mon pourvoi. Ai-je d'autre recours afin de faire annuler mon licenciement faute de non-transmission du rapporteur public ? car la cour européenne dit que si le rapporteur refuse de donner le sens de ses conclusions le jugement peut être annulé.

Merci de votre réponse.

SC C